

## BULLETIN D'ADHESION ADULTE 2024 – 2025

**Pour les licenciés de la saison passée N° de Licence Obligatoire : N°**

Nom du club fréquenté Saison 2023-2024 :

NOM : (**Majuscules**) ..... Prénom : ..... Sexe :  M /  F

Date de naissance : ..... Lieu : ..... Nationalité : F  Autre :  Pays : .....

(En cas de nécessité, joindre une photocopie de la carte de séjour en cours de validité)

Adresse rue :

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : ..... Mobile : .....

Adresse email : (**OBLIGATOIRE POUR FFA**) :

**Cotisation 2024-2025**

**Licences adultes 145€**

**U18 = 2008-2009 U20 = 2006-2007 U23 = 2003-2005 Sénior = 1991 à 2002 Masters = 1990 et avant**

**Dans le cas d'une réinscription,  
La cotisation est ramenée à **135 euros** si la licence est prise avant le 31 août 2024.**

**Possibilité de règlement en trois fois (Septembre – Octobre – Novembre)**

**Paielements acceptés : Chèque, virement, numéraire, CB, Coupons Sport, Chèques Vacances et Chèques Sport & Bien être).**

**⊗ A partir du 01 Septembre, pour les règlements en chèques vacances, coupons sport, sport & bien être, CB, le montant de la cotisation est augmenté de 5 € afin de couvrir les frais de gestion.**

A partir du 2ème adhérent d'une même famille, il est appliqué une remise de 10 € par adhérent supplémentaire

Les règlements par chèques sont à mettre à l'ordre de MJ Athlétisme

Dossier complet à envoyer MJ ATHLÉTISME 15 rue David D'Angers 49460 MONTREUIL JUIGNÉ ou à remettre aux entraîneurs les Mardi et Jeudi à partir de 18h00 pour les adultes et le mercredi à partir de 14h00 pour les jeunes.

**LE MAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS**

**Tenue vestimentaire Adultes : Maillot = 25€ Short = 20€ Veste = 15€**

**Besoin d'une facture : Indiquer le nom de la personne à qui l'adresser :**

### HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Fait à :	Mardi	18h15 à 19h30	Rassemblement stade Pierre Conotte
Le :	Jeudi	18h15 à 19h30	Rassemblement stade Pierre Conotte
Signature	À partir du Samedi 5 Octobre 2024	09h00 à 10h45	Rassemblement Salle Delaume complexe Pierre Conotte (PPG)

# CHARTRE DU CLUB ET REGLEMENT

## Engagements des entraîneurs et des dirigeants

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade.
- Mettre à la disposition des athlètes un encadrement composé d'intervenants compétents.
- Promouvoir l'esprit sportif et ses valeurs de solidarité, de respect, de dépassement de soi.
- Organiser et indemniser les déplacements aux compétitions dans les conditions prévues de la circulaire financière.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- Respecter le projet du club.
- S'assurer de la formation des entraîneurs et officiels.
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.

## Engagements de l'athlète (et parents d'athlètes pour les mineurs)

- Respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants.
- Respecter les consignes, les horaires, le matériel, ses engagements.
- Porter le maillot du club lors des compétitions ou lors des sorties clubs.
- Se donner les moyens pour progresser en participant aux entraînements avec assiduité et motivation.
- Participer à la vie du club (covoiturage, bénévolat, etc.).
- **Catégorie U10 / U12 :**  
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, et aux rassemblements mensuels de ces catégories.
- **U14 / U16 / U18 / U20 / U23 :**  
Participer aux compétitions et au minimum participer au cross du Courrier de l'Ouest, aux départementaux de cross, une compétition en salle et pour la saison estivale deux compétitions. (Aux départementaux individuels et par équipe pour les **U14 / U16**).
- Honorer les sélections et qualifications dont il ferait l'objet (Equip'Athlé, Interclubs, divers championnats).

## Engagements des parents d'athlètes (pour les mineurs)

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, coup de main, aide lors des compétitions...).
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires et informer l'entraîneur des absences éventuelles.
- Le responsable effectue un pointage et alerte les parents.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (sauf autorisation signée).